

La VAE

au sein du Pôle Sécurité Défense Renseignement Criminologie Cybermenaces et Crises

La validation des acquis de l'expérience (VAE) permet à toute personne en activité, quels que soient son âge et son niveau d'études, de faire **valider son expérience pour obtenir un diplôme**. Ce dispositif fait valoir que ce qui est appris « sur le terrain » a autant de pertinence et d'efficacité que ce qui est appris « en cours ». Toutes les compétences accumulées au travers de la réalisation d'activités concrètes sont susceptibles d'être retenues **si elles sont en rapport direct, en nature et en niveau, avec le contenu de la certification visée**.

Au sein du **Pôle Sécurité Défense Renseignement Criminologie Cybermenaces et Crises** du Cnam, la démarche s'organise en **6 étapes** :

1- Définir votre projet :

En préalable, il convient que vous définissiez votre projet :

- Souhaitez-vous valider un niveau de formation ?
- Raccourcir un parcours d'études ?
- Faire reconnaître vos compétences ?

Identifiez le diplôme en rapport avec l'activité que vous souhaitez valider et vos ambitions.

Deux diplômes du Pole Sécurité Défense sont aujourd'hui accessibles via la VAE :

- **Licence professionnelle Métiers des réseaux informatiques et télécommunications** (RNCP40123-LP08901A)
- **Licence professionnelle d'Analyste Criminel Opérationnel** (RNCP40232 – LP14101A)

Si votre projet ne porte pas sur ces diplômes, consultez la page dédiée sur le site du Cnam Bretagne.

2- Recevabilité : *Entre le 1er octobre et le 15 décembre chaque année*

Le Pôle Sécurité Défense Renseignement Criminologue Cybermenaces et Crises étudiera la faisabilité de votre demande et vous serez invité(e) à **remplir un livret de recevabilité** et à transmettre les éléments attestant de votre parcours*. Ces documents permettront la vérification des conditions requises et l'adéquation de votre expérience au regard du référentiel en nature et en niveau.

Du fait de la spécificité des métiers visés, l'accès au dispositif est **limité aux seules personnes servant ou ayant servi au sein de certaines directions spécialisées appartenant à la communauté du renseignement**.

La décision vous sera transmise dans un délai de cinq semaines. Il faut compter en moyenne 12 mois entre la recevabilité et le dépôt de votre dossier finalisé pour le jury (étape 5).

3- Financement :

Si vous souhaitez être accompagné(e) dans la **rédaction du dossier VAE**, plusieurs financements sont possibles, en fonction de votre statut :

- Via votre CPF - Compte Personnel de Formation (plus d'info).
- Via votre employeur
- Autofinancement

Les équipes du Cnam vous accompagnent dans le montage financier de votre dossier.

4- Accompagnement : *Entre le 1er décembre et le 30 juin*

L'accompagnement, facultatif, vise à vous permettre de vous approprier la méthodologie argumentative, d'identifier les axes d'amélioration de votre rédaction et des éléments de preuves apportés, ainsi qu'à vous préparer à la rencontre avec le jury.

5- Le jury : *Entre le 15 octobre et le 15 novembre*

Une fois votre dossier constitué, il est soumis à un jury composé d'enseignants et de professionnels, qui se réunit une fois par an. Le jury se prononce pour une **validation totale** ou pour une **validation partielle**.

6- Post-jury : *Après le 15 novembre*

Le jury vous communiquera une notification de décision et votre conseiller VAE prendra contact avec vous pour finaliser votre accompagnement.

En cas de validation totale de la certification, le parchemin vous sera automatiquement transmis.

En cas de validation partielle, un conseiller formation du Cnam échangera avec vous sur la suite de votre projet.

Références réglementaires : LOI n° 2022-1598 du 21 décembre 2022 portant mesures d'urgence relatives au fonctionnement du marché du travail en vue du plein emploi
Consultez la réglementation vae sur www.vae.gouv.fr.

Indicateurs de résultats

En **2024-2025**, au Cnam Bretagne (Pôle SD) :

9 accompagnements individuels VAE engagés sur la période de septembre 2024 à septembre 2025.

Sur les 9 dossiers en VAE :

- 7 dossiers déposés aux jurys nationaux (77%)
- 2 abandons ou reports en cours d'accompagnement (22%)

Les niveaux de diplômes visés :

9 demandes sur un niveau 6 (Bac+3/4) (100%)

Types de validations obtenues :

6 dossiers ont obtenu une validation totale (85%)

1 dossier a été ajourné avec proposition de nouveau dépôt (15%)

Evaluation des prestations de Validation des Acquis au Cnam Bretagne

Les candidats accompagnés sont invités à nous transmettre leurs évaluations concernant l'accompagnement donc ils ont bénéficié.

6 dossier clos - 6 réponses - Taux de réponse : 100%

- **100% des candidats sont satisfaits ou très satisfaits** de l'accompagnement VAE dont ils ont bénéficié (note moyenne de 3,7/4)
- **100% estiment que leurs objectifs sont ou pourront être atteints** grâce à cette VAE.

Accessibilité handicap : *En cas de situation de handicap, parlez-en dès les premiers contacts, avec nos services afin qu'ils puissent, en lien avec le référent handicap, étudier les adaptations possibles en fonction de vos besoins. Contact bzh_handicnam@lecnam.net*

Tarifs

- Etude de recevabilité : Gratuit
- Accompagnement : 790€ pour 10h d'accompagnement

CONTACT

Pour tout renseignement, contactez le Pôle Sécurité Défense Renseignement Criminologie Cybermenaces et Crises

- Téléphone : 02.57.18.07.91 ou 06.69.28.90.88

- Mail: contact@cnamsecuritedefense.fr